



La vie de ma commune



Edito

Bien vivre à Ailly !

Bénéficiant d'une situation privilégiée au sein d'un environnement naturel préservé entre le plateau Picard et la Vallée de la Noye, notre commune a su allier harmonieusement urbanisme et qualité du cadre de vie, grâce à ses espaces verts et à ses quartiers aérés, et parce que de nombreux services permettent aux habitants de bien vivre ensemble.

Vos élus souhaitent contribuer à l'amélioration permanente de votre qualité de vie et œuvrent pour cela en faveur de notre environnement qui constitue une richesse fragile toujours menacée et que j'entends préserver, notamment par la maîtrise de notre urbanisme.

C'est pour cette raison, que nous projetons de réaliser sous maîtrise d'ouvrage directe de la commune, un écoquartier au lieudit « le Chauffour », de façon à concilier les enjeux environnementaux pour réduire l'impact du bâti sur la nature. Ce quartier durable devra répondre aux engagements que nous avons pris en faveur d'une mixité sociale, intergénérationnelle, culturelle et socio-économique.

C'est également pour améliorer notre cadre de vie que la commune réalise des efforts pour l'aménagement de ses espaces verts publics et qu'elle vous invite à la rejoindre **dans cette action en fleurissant vos demeures, vos jardins, vos façades ...**

Le printemps qui débute marque un renouveau attendu pour notre collectivité en apportant des couleurs et des jours plus agréables. Chacun de nous peut contribuer à retrouver la joie de vivre ensemble tout en respectant les consignes sanitaires qui nous sont demandées.

**Ayons confiance dans l'avenir et impulsions
un souffle nouveau à notre cadre de vie !**

Le Maire

 Pierre DURAND



Au sommaire :

Page 2 :

Les Conseils Municipaux,
en résumé

Page 3 :

La minute citoyenne

Page 4 :

Mutuelle de commune
Opération vaccination Covid-19

Page 5 :

Un peu d'histoire !

Page 6 :

Pour la sécurité de tous !
Vie pratique

Page 7 :

Le printemps est arrivé !

Page 8 :

Une bibliothèque,
uniquement des livres ?

Page 9 :

Notre commune fleurie
A défaut d'une chasse,
la distribution de Pâques

Page 10 :

Présentation du Géoportail

Page 11 :

Communiquer +++

Page 12 :

Application : mode d'emploi

Page 13 :

Notre page « Emploi »

Page 14 :

L'histoire a besoin de vous
Conseil Municipal des jeunes

Page 15 :

Instant détente !?

Page 16 :

Agenda
Etat Civil

31 juillet 2020

Attribution des subventions aux associations (43 844 €) et au CCAS (13 000€).

Soutien au commerce local : annulation de 3 mois de loyers aux commerces locataires de la commune.

Exonération de la Cotisation Foncière aux Entreprises (CFE) : dégrèvement accordé pour les entreprises concernées par le projet de loi de finance - rectificative 3.

7 octobre 2020

Bois de chauffage : le bois coupé par les services techniques est donné au Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS) qui gère la distribution aux personnes les plus fragiles.

Ressources humaines : demande d'agrément pour le recrutement de services civiques : la commune va embaucher trois volontaires en service civique (le premier pour favoriser l'accès à la culture, le second pour retranscrire les mémoires des anciens de la commune et le troisième pour développer les missions du CCAS).

Patrimoine : acquisition des parcelles concernées par l'espace réservé à proximité du périscolaire afin de constituer une réserve foncière pour l'agrandissement des équipements scolaires ou périscolaires.

30 novembre 2020

Solidarité : exonération supplémentaire des loyers pour les commerçants locataires de la commune : 3 mois de loyers annulés.

Demande de subventions pour la plantation d'arbres fruitiers : 250 arbres fruitiers ont été plantés dans la commune grâce à l'association aillysienne éco-facile qui a répondu l'appel à projet de la Région « 1 million d'arbres dans les Hauts de France ». Montant restant à la charge pour la commune : 1400 €.

Taxe d'aménagement : le taux de 5% est institué sur l'ensemble du territoire commune (exonération totale pour les abris de jardins).

Patrimoine : le projet d'un City Stade pour compléter l'offre de jeu actuellement disponible, principalement orientée vers un public en bas âge. Montant à la charge de la commune : 14 731 €.

La réhabilitation du logement communal situé 28 rue Pellieux afin que la commune puisse mettre en location deux logements à loyer modéré.

21 décembre 2020

Urbanisme : demande de délégation du Droit de Préemption Urbain (DPU) de la Communauté de Communes Avre Luce Noye (CCALN) permettant à la commune de garder la main sur les ventes immobilières.

19 Janvier 2021

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau : étude de déconnexion des eaux pluviales subventionnée à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau. Cette étude va permettre de mettre en lumière les problèmes de ruissellement à Ailly-sur-Noye et favorisera la mise en place d'un plan d'action financièrement réalisable.

17 Mars 2021

Suspension de la redevance d'occupation du domaine public : la commune aide au maximum les commerçants en annulant cette redevance.

Renouvellement de l'aide aux commerces locataires de la commune (COVID-19) par une exonération supplémentaire des loyers : 3 mois de loyers annulés.

Garantie d'emprunt : réhabilitation de logements pour la résidence les Arrachis. La SIP emprunte 624 763.14 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Le prêt doit être garanti par les collectivités. Le conseil départemental ne peut garantir ces prêts qu'à hauteur de 50%. La commune garantira cet emprunt à hauteur de 50%.

Voirie : transfert de la compétence de police et gestion du domaine public au lieudit de l'Argilière pour permettre au Maire de réduire la vitesse de 70 à 50 Km/h dans ce hameau, afin d'y améliorer la sécurité.

Scolaire : motion contre la fermeture d'une classe au regroupement pédagogique concentré (RPC) Pierre et Marie Curie : les élus s'opposent fermement à la décision de l'académie d'Amiens, afin de conserver une école de qualité pour les enfants et la construction de leur avenir.

La minute citoyenne

Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres le souvenir désagréable de son passage...



Pour que les Aillysiens continuent à profiter d'une commune propre, nous rappelons aux propriétaires de chiens que les déjections canines sont très simples à ramasser. Il suffit pour cela d'un sac plastique que l'on emporte avec soi avant d'aller promener son chien.

Son utilisation est simple : Introduisez la main dans le sac, ramassez la déjection, retournez le sac afin de le fermer et jetez le dans la poubelle la plus proche.

Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute !

Déjections canines sur le domaine public, une amende de 35€ peut être infligée

Dépôt sauvage de déchets :

Le dépôt sauvage de déchets (notamment ordures ménagères, cartons, métaux, gravats) est **INTERDIT** sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune.

Le dépôt et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers et assimilés doivent être effectués conformément aux jours et heures de collecte.

Les déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte doivent être déposés à la déchèterie.



Travaux de bricolage ou de jardinage :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Bruits causés par les animaux :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des voisins.

Bruits émanant d'appareils ménagers ou d'appareils diffusant de la musique:

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent **prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé** par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils ménagers ou d'appareils de musique.

Bruits émanant d'activités ou de jeux :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux résultant de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux. Les propriétaires de **piscine** sont également tenus de prendre les mesures nécessaires afin que les installations techniques ainsi que les comportements des utilisateurs ne soient pas source de gêne pour le voisinage.



Commission action sociale,
santé, solidarité, handicap et
seniors

Action Sociale

Mutuelle de commune

Rappel : La Mutuelle de commune, un dispositif pour tous les habitants d'Ailly-sur-Noye

Elle permet aux administrés de bénéficier d'un tarif négocié collectivement offrant ainsi un meilleur rapport qualité/prix. Le dispositif vise à favoriser les conditions d'accès à une couverture frais de santé.

Ouverte à tous, cette mutuelle de commune a été mise en place dans le cadre d'une convention avec une association à but non lucrative LMF ASSO SANTE.

Pour y adhérer, une seule condition : résider sur le territoire d'Ailly sur NOYE

Aucune sélection à l'entrée

Pas de questionnaire médical, pas de limite d'âge, pas de conditions de ressources requises, et aucun délai de carence.

Qui peut en bénéficier ?

Les habitants d'Ailly sur Noye : jeunes, familles, retraités, agents territoriaux, Les commerçants, artisans, agriculteurs ou professions libérales installées sur la commune.

Un planning de permanences en Mairie d'Ailly sur Noye est disponible.

Chaque administré pourra ainsi prendre rendez-vous avec un conseiller de la Mutuelle de Commune afin de découvrir cette offre Frais de Santé négociée.

Pour plus d'informations ou prendre rendez-vous, votre contact dédié : Mme Stéphanie KOLLI
09.71.10.15.15 ou thourotte@mutuelle-familiale.fr



INFORMATION
MUTUELLE DE
COMMUNE



Opération vaccination COVID-19

Une Opération de vaccination exceptionnelle à la Covid-19

a eu lieu le vendredi 23 avril 2021 dans la salle des fêtes de la Mairie d'Ailly-sur-Noye



Monsieur le Maire et le Conseil Municipal tiennent à remercier Monsieur le Sous Préfet, Madame la Directrice de l'ARS, les bénévoles et les habitants du Territoire qui ont fait de cette journée une opération de vaccination où **318 personnes** sont venues à la salle des fêtes pour se faire vacciner et 4 personnes ont été vaccinées à domicile.

La Municipalité travaille déjà activement à la mise en place d'une nouvelle Opération pour les personnes de moins de 55 ans dès lors que cela sera possible et avec l'accord de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé.





Commission des sports

Un peu d'histoire !

Un patrimoine sportif riche de 40 ans d'histoire ...

La **section football** de la Fraternelle d'Ailly-sur-Noye qui comportait à l'origine plusieurs disciplines sportives (tir, athlétisme, tennis) a été créée en octobre 1908 par M. GAUDFROY, jeune instituteur aillysien.

C'est seulement un an après, le 31 octobre 1909 qu'elle a été inscrite officiellement en Préfecture.

Jusqu'au milieu des années 1920, le club officiera dans une pâture située près du pont de Berny.

Puis avec l'aide de la commune d'Ailly-sur-Noye, il obtint un terrain à l'angle des routes de Guyencourt-sur-Noye et Remiencourt où fut aménagé le « stade de la fourche » avec une tribune en bois et une main courante. La FAN y restera une trentaine d'année.



Avril 1929, une tribune en bois sera édiflée sur le stade de la fourche

Le projet de l'actuel stade municipal a été initié en 1946 avec l'acquisition par la commune d'une parcelle de 2 ha à M. et Mme HERBET-BAILLET.



Le stade en 1965 avec sa tribune en dur, sur les plans d'André COEL. Elle fut construite entre 1961 et 1963. Deux entreprises d'Ailly-sur-Noye firent les travaux : Jean Dorémus, artisan maçon pour la main courante et les Etablissements PHILIPPE, forgerons pour les poteaux en fer.

Le temps de l'aménager, les premières équipes de la FAN y jouèrent à compter de 1954.

Deux ans auparavant, le bâtiment qui servait de vestiaires au stade de la fourche était démonté puis remonté sur l'actuel stade.

Le 19 juin 1966, un superbe ensemble tribune / vestiaire en dur (celle actuelle) est inauguré faisant du stade municipal d'Ailly sur Noye l'un des plus beaux complexes sportifs du département. Cette fierté était renforcée avec l'inauguration le 14 novembre 1985 des 4 mâts d'éclairage de 2 000 watts chacun.

Construction du **gymnase** communal : début des années 1970.

Aménagement des **courts de tennis** : 1962 et 1963.

Hormis quelques petits aménagements, ces structures n'ont que très peu évolué au fil du temps. De sorte qu'aujourd'hui, elles sont devenues quasi désuètes, difficilement exploitables pour nos sportifs locaux voire dangereuse pour certaines d'entre elles.

Pas question de faire table rase du passé et de rééditer les erreurs vécues dernièrement, comme la démolition de l'ancienne école des garçons !

Ce lieu dispose d'une âme, d'une implantation privilégiée de par sa proximité avec le centre-ville et d'un cadre verdoyant et apaisant.

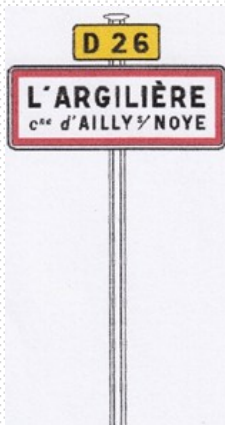
Sensible à tous ces arguments, la nouvelle équipe municipale ainsi que ses associations utilisatrices ont privilégié une requalification des installations sportives du stade qui soit respectueuse des traces du passé, de l'histoire de ce lieu mais aussi d'une plus grande ouverture au public. Un temps imaginé, nous avons très vite rejeté l'idée d'abandonner ce site pour un transfert vers un autre lieu.



Commission voirie et
cadre de vie

Pour la sécurité de tous !

Le début de la mise en sécurité des entrées d'Ailly-sur-Noye



L'Argilière, hameau d'Ailly-sur-Noye, est classé en « lieu-dit » avec une vitesse limitée à 70 km/h.

A la demande des riverains, une démarche a été faite auprès du service routier du département pour sécuriser cette zone ; une délibération a été prise par le conseil municipal afin d'autoriser le maire de la commune à demander au président du Conseil Départemental, le transfert de la compétence de police à la commune pour classer l'Argilière en agglomération et ainsi **limiter la vitesse à 50 km/h pour les véhicules légers et 30 km/h pour les poids lourds.**

Les services techniques de la commune feront la pose des nouveaux panneaux dès que la demande sera acceptée.

Ces nouveaux panneaux sont financés par la commune, la vitesse du radar sera modifiée à 50 km/h.

Le département va prendre un arrêté pour limiter la vitesse à 70 km/h dans la zone entre la sortie d'Ailly-sur-Noye et l'Argilière ainsi que la zone du carrefour accès à la déchetterie.

Des aménagements pour sécuriser les entrées d'Ailly, Berny et Merville sont en cours d'étude.

Ils seront réalisés progressivement en coordination avec la programmation annuelle des travaux du Conseil Départemental. A suivre donc ...

Vie pratique

La mairie a mis en place un nouveau concept, aux cimetières d'Ailly-sur-Noye, de Berny et de Merville :

Des arrosoirs pour l'arrosage des fleurs ou le lavage des tombes sont désormais à votre disposition.

Attention, ils sont consignés.

Petite explication :



Le système fonctionne comme les chariots de supermarché, **ou presque !** il faudra insérer une pièce **de deux euros** dans un monnayeur pour utiliser un arrosoir, une fois l'utilisation finie, vous replacez l'arrosoir sur le socle et vous récupérez votre pièce de deux euros.

Le but de cette action est de supprimer l'utilisation de bidons ayant servis à divers produits et aussi éviter l'accumulation des bidons en plastique à proximité des tombes, quand ils sont vides, ils s'envolent ! et pleins, font un dépôt d'eau stagnante et favorisent le développement de moustiques !

Dans un premier temps quelques bidons resteront près des points d'eau et seront enlevés dès que l'information sera bien connue.

Cimetière d'Ailly-sur-Noye



Cimetière de Berny



Cimetière de Merville



Le printemps est arrivé !

Fleurissement de la commune printemps 2021 ...

Les agents des services techniques de la commune ont entrepris le fleurissement des massifs près de la mairie et de l'Eglise, de nombreuses variétés de fleurs vivaces ont été plantées en deux jours soit par des démultiplications de pieds de plantes vivaces en place ou par un renouvellement de variétés.

Des bégonias, campanules, hortensias, carex et autres espèces ont été plantées, suivi d'un paillage pour garder l'humidité du sol et limiter la pousse des mauvaises herbes.

Ailly-sur-Noye, Berny-sur-Noye et Merville-au-Bois sont FLEURIES

Bravo à Cécile, Frédéric, Jean-Pierre, Geoffrey, Jean-Baptiste, Julien, Vincent et Didier pour ces jolies décorations qui donnent du baume au cœur dans cette période que nous traversons.



Rue Saint-Martin



Escalier de la Place



Rond-point haut de la rue Saint-Martin



Eglise

Afin d'optimiser la **collecte du verre**, le conteneur de dépôt situé au complexe sportif Pierre Normand a été déplacé sur l'ancien parking du personnel Tubesca, situé en face d'Intermarché à Ailly-sur-Noye.





Commission des affaires
culturelles, du jumelage
et de la vie associative

Une bibliothèque, uniquement des livres ?

Une bibliothèque, un espace exclusivement dédié aux livres ? pas uniquement ...

Notre bibliothèque municipale sert d'écrin à des expositions toute l'année pour devenir un lieu culturel à part entière.



Actuellement, vous pouvez découvrir pas moins de 3 expositions :

Les tableaux de mesdames Camus, Fresnoy et Roinet.

Une grande variété d'œuvres de l'abstrait au figuratif en passant par le

naïf mais aussi de techniques différentes : huiles, aquarelles et collages.

Les œuvres de madame Denis, miniatures étonnantes peintes sur des œufs de poules, oies, casoars et autruches.

Les lapins de Pâques, réalisés par les enfants des ateliers organisés à la bibliothèque (dans le respect des règles sanitaires). Une touche de fraîcheur bien agréable en ces moments difficiles.



Si vous n'avez pas pu découvrir ces œuvres, connectez-vous à la page Facebook de la municipalité.

<https://www.facebook.com/mairieAillysurNoye/>

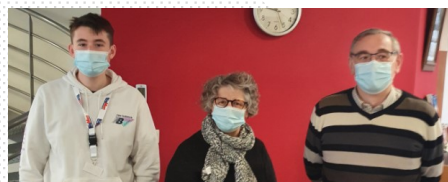
OUI ! Il se passe toujours quelque chose à la bibliothèque d'Ailly-sur-Noye et les futures expositions, ateliers et bien d'autres projets sont en cours d'étude.

Ainsi, avis aux amateurs, nous aimerions mettre en place un club de lecture dès que les conditions sanitaires le permettront.

Madame Catherine Plumecocq, notre bibliothécaire, passionnée par son métier grâce à son longue expérience œuvre pour que ce merveilleux espace serve pleinement à sa vocation !

Elle accueille de plus en plus régulièrement les scolaires du primaire, et bientôt les collégiens, pour leurs transmettre sa passion des livres et leurs proposer des ateliers.

Aidée dans sa tâche par son assistante bénévole madame Astrid Comestaz et récemment par monsieur Charles Coste, en service civique qui a rejoint l'équipe, ainsi que monsieur Ployart en stage pour quelques temps.



Charles Coste, Catherine Plumecocq, Fabrice Ployart

N'hésitez donc pas à venir découvrir ce lieu de détente et de culture.

INFO + : La bibliothèque collecte beaucoup de dons de livres. Dans l'avenir, nous comptons mettre en place des boîtes à livres à disposition réparties dans la commune.

En attendant vous pouvez venir en retirer à volonté à la bibliothèque.

Ils sont mis à disposition dans des caisses à l'entrée.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le numéro suivant : 03 22 49 65 06

Horaires d'ouverture au public sur rendez-vous :

Mardi : 16h00-19h00

Mercredi : 09h00-12h30/14h00-19h00

Vendredi : 16h00-19h00 - Samedi : 10h00-12h00





Commission animations de la
commune, fêtes et cérémonies

Notre commune fleurie

Et pourquoi pas une commune labellisée en 2022 ? Mettons nos atouts en avant !

Une commune conviviale :

La présence de nombreux parcs et jardins incite les habitants à se réunir régulièrement et à participer à des projets collectifs : fêtes des plantes, concours des maisons fleuries, bourses aux plantes... proposés tout au long de l'année.

Une commune attractive :

La présence du végétal en toutes saisons et l'aménagement des espaces paysagers en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune participent à un environnement accueillant où il fait bon vivre.

L'accueil des visiteurs y est particulièrement soigné. La végétalisation saisonnière, l'ambiance paysagère spécifique, la propreté des espaces publics et la mise

en valeur du patrimoine végétal et architectural favorisent l'attractivité touristique et contribuent au développement de l'économie locale.

Une commune engagée dans le développement durable :

La protection de la faune, de la flore et des ressources naturelles (gestion raisonnée de l'eau, choix des plantes, mise en place du zéro-phyto, valorisation des déchets...) constitue une priorité de politique locale.

Les communes labellisées prennent en compte les enjeux écologiques de leur territoire et s'engagent pour l'avenir.

Nous ne manquerons de communiquer sur ce beau projet. A suivre donc ...

A défaut d'une chasse, la distribution de Pâques

Ailly Noye Joyeuses Pâques!

Nous serons présents
le mercredi 7 avril, le jeudi 8 avril et le vendredi 9 avril 2021
de 9h00 à 17h00 sous la halle Caillièrre au plan d'eau
pour la distribution des chocolats de Pâques

Port du masque obligatoire

Attention :
Il est indispensable de vous munir du courrier
que vous avez reçu en date du 22 mars 2021
pour venir retirer les chocolats.

Toute l'équipe de la commission « animations de la commune » s'est mobilisée pour la distribution des chocolats de Pâques du 07 au 09 avril dernier.





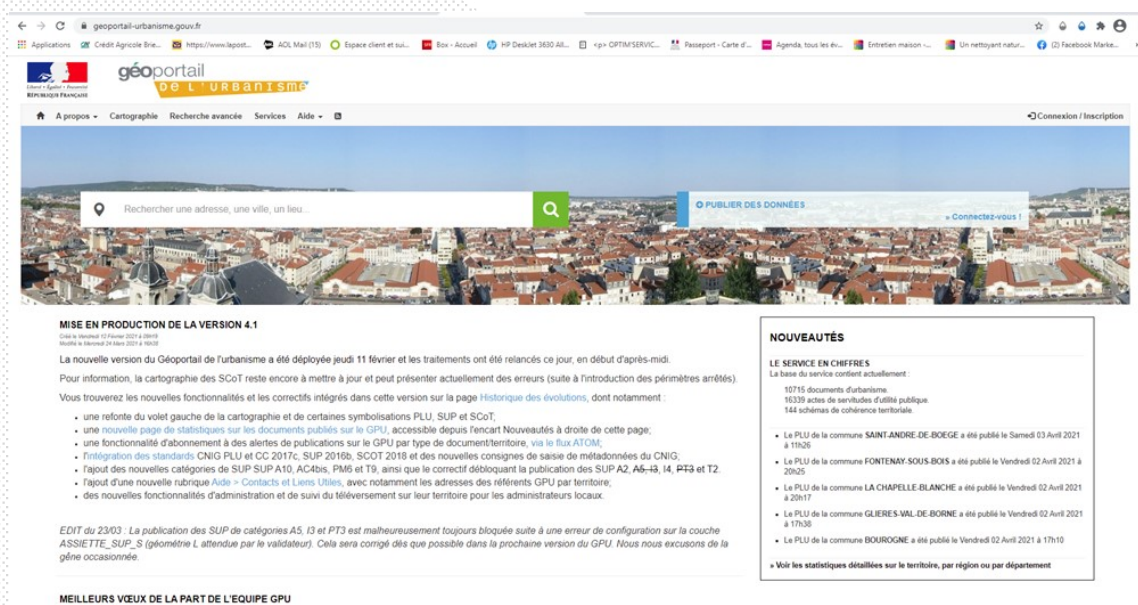
Présentation du Géoportail

géoportail DE L'URBANISME

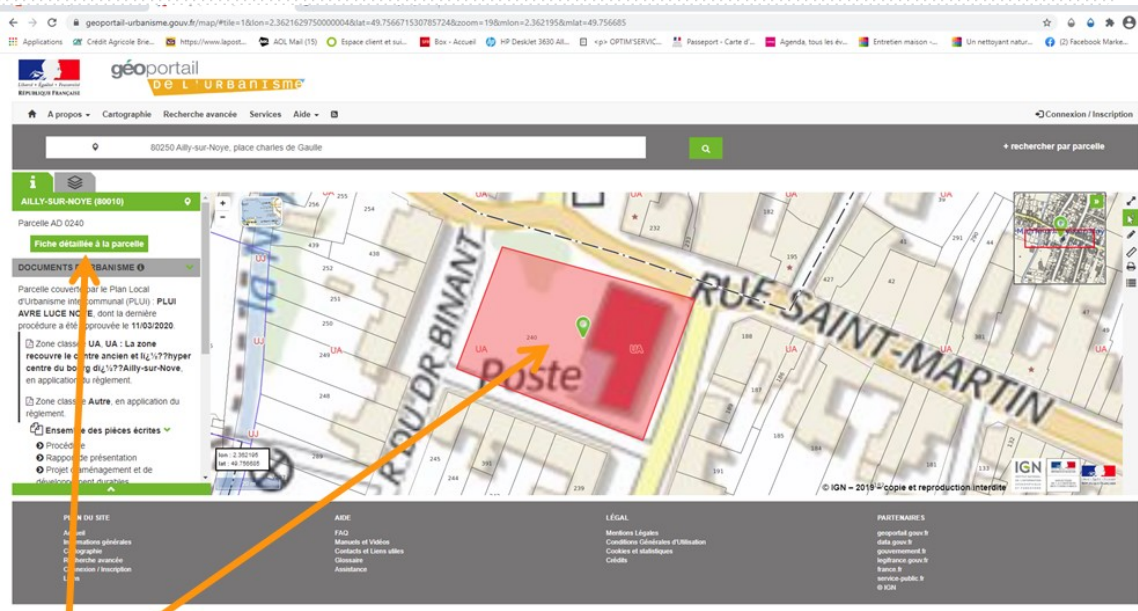
Le plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Noye est en ligne et consultable depuis le site :
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Vous avez un projet de construction ?

Retrouvez en quelques clics le zonage et les règles qui s'appliquent sur votre parcelle.
Pour cela, renseignez l'adresse de votre bien sur la page d'accueil :



Par exemple : 80250 Ailly sur Noye, Place Charles de Gaulle



Il s'agit de la parcelle cadastrée AD 0240, elle est classée en zone UA.

Vous pouvez ensuite éditer la fiche détaillée, consulter les pièces écrites du PLUi dont le règlement écrit.

++ La fiche détaillée peut vous être utile dans le cas d'une demande d'autorisation d'urbanisme, elle peut vous servir de plan de localisation de votre parcelle.



La communication est **une mission transversale** et essentielle pour notre commune.

Depuis juin 2020, nous avons mis en place plusieurs outils de communication à savoir :

- > la **lettre d'information** « La vie de ma commune »
- > les **flashs** d'information de l'actualité incontournable
- > les **publications** comme par exemple le livret pour le soutien aux commerçants
- > les **affiches** et **flyers** sur les événements organisés par la commune
- > la création des **logos** afin de donner une identité aux actions de la Mairie (un enfant, un arbre ...)
- > la mise en œuvre des **concours** (logo pour la commune, les illuminations de Noël, par exemple)
- > la page **facebook** de la Municipalité : <https://www.facebook.com/mairieAillysurNoye/>
- > l'**application** mobile : [Intramuros : Ailly-sur-Noye](#)
- > l'actualisation de la borne d'information

C'est aussi la mise en place d'outils tels que :

- > le cahier de doléances
- > la fiche de prise de rendez-vous avec un élu
- > les classeurs mis à votre disposition recensant l'ensemble des articles de presse sur la vie de la commune,
- > la signalétique
- > ...



Le **site internet de la commune** est en cours d'élaboration, nous ne manquerons pas de vous informer de sa mise en ligne dans les prochaines semaines.

Nous profiterons de son lancement pour vous faire part de la nouvelle organisation concernant la diffusion des informations. Où trouver quoi, quel outil pour quelle information. Notre objectif est de vous informer régulièrement sur tous les sujets concernant nos actions.

Enrichir notre communication, c'est aussi permettre aux associations, entre autre, d'utiliser nos supports :

Vous avez des éléments à communiquer autres que des informations internes à votre association ? Sachez qu'il est possible de nous transmettre par écrit, des idées d'articles ou toute actualité que vous jugez utile soit par courrier ou par courriel auprès de pascale.girard@aillysurnoye.fr



Pour la parution dans la lettre d'information : Au moins un mois avant sa diffusion, afin que le sujet proposé soit au sommaire (par exemple demande fin avril pour diffusion dans la lettre qui sortira mi-juin). Il s'agira par exemple d'annoncer une manifestation, une action, faire une rétrospective, proposer un portrait (pour mémoire, la lettre d'information paraît tous les deux mois).

Concernant le panneau électronique et la borne, il s'agira de faire votre demande de diffusion. L'information peut être donnée au plus tard 15 jours avant la date de l'évènement et sa diffusion paraîtra au plus tôt 5 jours avant la date. En fonction de l'actualité et de l'importance de l'information, la commune se réserve le droit de sa diffusion et du moment.

Nous espérons que vous serez de plus en plus nombreux à adhérer à nos actions et comptons sur vos contributions.

Nous remercions sincèrement et chaleureusement nos fidèles lecteurs, internautes et facebookeurs ...





Application : mode d'emploi

Tu as vu la nouvelle application de la mairie ? Oui, INTRAMUROS ?	Tu sais comment ça fonctionne ? Très simple ! 
Tu vas sur Google PLAYSTORE ou APPLE STORE, tu inscris INTRAMUROS et tu l'installes ... Une fois téléchargée, tu cliques sur ouvrir et voilà !	Tu choisis ton département et ensuite ta commune  Application sécurisée
Tu cliques sur la clochette jaune, dans la rubrique "Réglage des notifications" et tu auras les alertes communales	D'accord et je reçois toutes les infos de tout le monde ? Associations et commerces compris ? En fait, tu choisis dans "vie locale" le ou les pôles qui t'intéressent
 Tu cliques sur la clochette blanche et elle deviendra jaune. Tu seras alors abonné à ce prestataire. Tu recevras des informations quand il en diffusera.	Annuaire  Et l'espace "Annuaire" ? Tu y trouveras des infos, comme les numéros et adresses utiles à la vie quotidienne (médecins, infirmiers, élus etc...)
Mon territoire  Sur l'espace "mon territoire", tu pourras voir chaque parcelle de la commune, sur "paiement en ligne" et "covoiturage", tu seras redirigé vers des sites dédiés. (actuellement non disponibles pour notre commune)	Signaler  Si je veux "signaler" une panne d'éclairage public, par exemple ? Tu cliques sur l'icône, tu remplis les champs et la municipalité sera alertée et traitera le problème dans les meilleurs délais
Les rubriques "journal", "agenda" et "découvrir" consistent à recevoir de l'info, connaître les événements et découvrir la région Je la télécharge tout de suite !	 En résumé, l'application la plus simple à utiliser pour communiquer auprès des citoyens et rendre visibles les acteurs municipaux (écoles, culture, sports).

Missions en Service Civique au sein de la Mairie d'Ailly-sur-Noye

N'hésitez pas à vous connecter :

Sur le site internet : www.service-civique.gouv.fr

Recherchez une Mission : à compléter (exemple ci-dessous)

Info + : d'autres missions sont proposées à Ailly sur Noye



DÈS 16 ANS

RETRANSCRIPTION DES MÉMOIRES ET DE L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE GÉNÉRATION DE LA COMMUNE D'AILLY SUR NOYE

OÙ ? Ailly-sur-Noye (80 - Somme)

QUOI ? Il s'agit de permettre au Volontaire de participer au devoir de mémoire de la Commune en rencontrant les habitants et en collectant la Mémoire du village. Il s'agira pour le volontaire d'utiliser tous les supports qu'il jugera opportun : vidéo, audio, arts visuels,....- Recueil de témoignages : soit par moyen de télécommunication (zoom, skype...) soit chez les bénéficiaires pour...

QUAND ? A partir du 3 mai 2021 (8 mois)

QUEL ORGANISME ? Commune d'ailly sur noye

QUEL DOMAINE ? Solidarité

[Voir plus](#)

CANDIDATER



DÈS 16 ANS

DÉVELOPPER LES MISSIONS DU CCAS COMMUNAL

OÙ ? Ailly-sur-Noye (80 - Somme)

QUOI ? - Pré-accueil et orientation pour le service action sociale du CCAS,

- Médiation numérique,
- Aide à la constitution de dossier, orientation accompagnée auprès d'autres institutions locales (CPAM, CAF, ...) : prise de rdv, accompagnement physique dans les démarches
- Coordonner et mettre en place des ateliers, des sorties ou animations
- Développer le lien avec les partenaires...

QUAND ? A partir du 3 mai 2021 (8 mois)

QUEL ORGANISME ? Commune d'ailly sur noye

QUEL DOMAINE ? Solidarité

[Voir plus](#)

CANDIDATER

EMPLOIS SAISONNIERS A VENIR

1 poste pour la base d'accueil au plan d'eau d'Ailly-sur-Noye (de juin à septembre) :

Contribuer et participer aux tâches techniques d'exécution pour la gestion des ouvrages et des équipements au plan d'eau (passerelle, aire de jeux...).

Gérer la base d'accueil et la location du matériel au plan d'eau.

Gestion de l'activité du mini-golf.

Gérer les encaissements par CB/caisse

Veiller à la propreté et l'entretien des ouvrages et équipements du plan d'eau.

Réaliser de petits travaux d'aménagement ou de réparation des ouvrages et équipements du plan d'eau.

Pour toute information, merci de contacter la Mairie (03 22 41 71 71).

4 postes d'animateurs (H/F) pour le SITE en Val-de-Noye

Pour août (02 au 27 août 2021) : 2 animateurs diplômés BAFA ou équivalent.

1 animateur stagiaire BAFA et un animateur non diplômé.

Pour toute information, merci de contacter le SITE en Val-de-Noye (03 22 41 02 40).

L'Histoire a besoin de vous

La Municipalité souhaite organiser du 07 au 12 juin 2021, une exposition à la salle des fêtes sur les années 39/45 : la seconde guerre mondiale vue de notre territoire (si les conditions sanitaires le permettent).

Comment ?

Nous faisons appel à vous pour un prêt d'objets datant de cette période.



Vous pouvez aider l'Histoire !

Que peut-on prêter ?

Des archives associatives, des lettres, des objets (vêtements, outils de la vie courante), des manuscrits, des œuvres (peintures, photographies, cartes postales ...) datant de la période 1939/1945, y compris des objets hétéroclites ou insolites.

Comment savoir si mes objets souvenirs sont intéressants ?

Toutes vos propositions sont les bienvenues, l'équipe chargée de l'exposition entrera en contact avec vous pour la sélection des objets.

Pratique :

Merci de contacter la Mairie aux heures d'ouverture pour nous signaler vos objets souvenirs et vos coordonnées **avant le 20 mai 2021**.

Un grand merci !



Conseil Municipal des jeunes

Il n'y a rien de mieux que du concret pour l'éducation à la citoyenneté !

Vendredi 16 avril 2021, la commission jeunesse s'est réunie à la mairie et a entamé un travail sur la mise en place d'un « conseil municipal des jeunes ». Celui-ci verra le jour en fin d'année 2021.

A cette fin, la commission s'est attachée les services des acteurs des temps de l'enfant, à savoir : L'école Pierre et Marie CURIE, le collège Henri CLASSEN et le SITE.

Mais à quoi sert un conseil municipal des jeunes ? Comment le met-on en place ? Qui peut y prétendre ? Est-ce une élection ou des nominations ?

C'est ce que nous allons définir ensemble et exposer au fur et à mesure de nos travaux.

S'il n'existe pas de législation pour ce genre d'instance, l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) propose de bons outils qui nous permettront de faire vivre ce projet ambitieux.

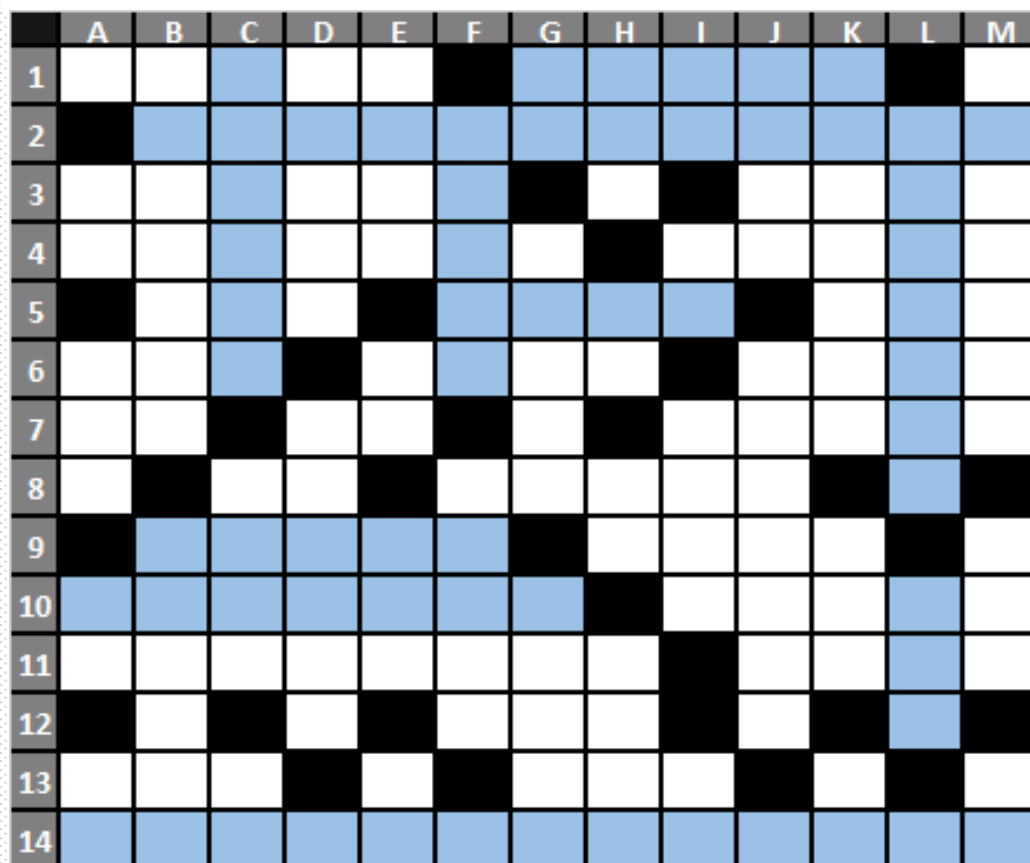
Nous sommes dans une phase d'élaboration, aussi les groupes de travail sont en place et la prochaine commission à laquelle seront présentés les fruits des réflexions de chacun se déroulera courant mai.



Si vous souhaitez vous associer, apporter votre contribution à ce projet, vous pouvez solliciter votre participation à la commission jeunesse en envoyant un mail à : vincent.daine@aillysurnoye.fr.

**Vous serez les bienvenus, si vous résidez
à Ailly-sur-Noye Berny Merville
et dans la limite des places restantes.**

Instant détente !?



Les cases bleues sont en lien avec notre commune

VERTICAL

A	Précède souvent l'Irlandais - issus - renvoie à - Abréviation médicale
B	Que tu oublies ! - Recligner
C	Charles-François d'Hervilly s'en disait le conte - En attente de réouverture - indispensable au film
D	Pont, en partie - Colliers des hommes
E	Coupa - Forme d'avoir - Du Nord - Ancien
F	Rassemblement de stalles à Berny - Charges
G	Article - Des Yvelines - Typographie
H	Preuve irréfutable - Article - Se dévore, selon les passionnés - Look apprécié pour les jeunes
I	Personnel - Vélo d'autrefois - Dans la Somme, nous avons la notre - Il faut l'encoisser !
J	Société énergétique - Jeune demoiselle
K	Les oniomanes accourent ! - Grec - Le silence, paraît-il...
L	Vallée du canton - Créée par Michel ROY il y a bientôt 40 ans
M	Lassées - Le sort en est jeté ! - Ego

HORIZONTAL

1	Nettoyants calcaires - 12 au conseil municipal
2	La situation sanitaire n'a pas permis sa tenue
3	Cépage rouge - Prénom franco ukrainien
4	Fraudai dans un désordre total ! - Papa de Paulette
5	Mi-mouche - Ailly vers 1150 - Attrapée
6	Maréchal d'empire - Les verts ! - Comme les mots parfois...
7	Tu vis ! - Aime les deux - Impossibles en cette période !
8	Bonne action - Prénom masculin
9	Douairière à Ailly, mais pas Dubois - Saucisse
10	Animateur, il a résidé ici dans les années 50 - Recouvre
11	Elancées - Anciens aidés de l'état
12	Film d'horreur
13	Document douanier - Est constamment sur la paille
14	Etoile de bronze en 39/45

Réponse dans notre prochain numéro ! (mi-juin 2021)



Agenda

—> Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin

—> Fête de la musique : le 19 juin 2021

Cette année encore la fête de la Balourde n'aura pas lieu à cause de la crise sanitaire



Etat Civil

Naissances :

Maël GENART né le 25 janvier 2021

Roxane LOYER née le 13 février 2021

Judith SOMMERMONT née le 01 mars 2021

Gaspard GUILBERT LATEUR né le 23 mars 2021

Pénélope MARTIN née le 25 mars 2021

Emma LEFEVER née le 16 avril 2021

Mariage :

FALEMPIN Freddy et BUQUET Juliette le 26 mars 2021

Pacte civil de solidarité (Pacs) :

DESENLIS Victor et THERY Amandine le 27 février 2021

Décès :

Carmen LEFORT épouse BOUVIER le 27 février 2021 à 77 ans

Vincent SOIRANT le 7 mars 2021 à 50 ans

Noël UVATI le 7 mars 2021 à 88 ans

Grégoire JOURDAN le 14 avril 2021 à 41 ans

Claude DOLIQUE épouse SIRVENT le 21 avril 2021 à 81 ans



Ouverture de la Mairie au public

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 - Samedi de 9h00 à 12h00

Tél : 03 22 41 71 71 - Courriel : mairie@aillysurnoye.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/mairieAillysurnoye/>

Application mobile : [Intramuros : Ailly-sur-Noye](#)

Pour la bibliothèque municipale : Jours et horaires d'ouverture inchangés :

mardi : 16h00-19h00 - mercredi : 9h00-12h30/14h00-19h00

vendredi : 16h00-19h00 - samedi : 10h00-12h00.

Accessible exclusivement sur rendez-vous.

Urgence Week-End ou Jours Fériés contactez votre Mairie au : 06 26 71 07 24



Créations d'un participant
au concours

« un logo pour ma commune »